

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 1^{er} Octobre 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

20/021/ECSS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Construction d'un local sportif au Stade
Espéranza - 131, avenue Fernandel - 12^{ème} arrondissement - Approbation de l'augmentation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.**

20-35891-DTBS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la construction d'un local sportif au Stade Espéranza - 131, avenue Fernandel - 12^{ème} arrondissement et sur l'approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

Par délibération n°19/0266/ECSS du 1^{er} avril 2019, le Conseil Municipal approuvait l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sports, Nautisme et Plages à hauteur de 222 000 Euros relative aux études et aux travaux pour la création d'un local sportif au stade Esperanza, 131, avenue Fernandel, dans le 12^{ème} arrondissement.

Suite aux études liées à la réalisation de l'opération, des travaux complémentaires relatifs à l'adaptation des fondations, à la mauvaise qualité du sol rencontré et aux raccordements aux réseaux EU/EV sont à prévoir.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir une augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2019, à hauteur de 108 000 Euros, relative aux travaux, portant ainsi le coût de l'opération de 222 000 Euros à 330 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, une subvention d'un montant de 148 000 Euros a été obtenue auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône lors de la commission permanente du 27 juin 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION n°19/0266/ECSS du 1^{er} Avril 2019
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sports, Nautisme et Plages, année 2020, à hauteur de 108 000 Euros relative aux travaux pour la construction d'un local sportif au Stade Espéranza, situé 131, avenue Fernandel dans le 12^{ème} arrondissement.

Le montant de l'opération sera ainsi porté de 222 000 Euros à 330 000 Euros.

ARTICLE 2 La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2020 et suivants.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du
Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Conseiller Métropolitain
Vice Président du Conseil de Territoire
Marseille-Provence
Julien RAVIER**